

**Exigences formelles pour la partie orale**  
**Examen de formation approfondie en psychiatrie de**  
**consultation - Partie orale**

Après acceptation du travail écrit, vous serez admis à l'examen oral.

**Déroulement de votre examen**

L'examen oral se compose de deux parties. Vous serez examiné pendant environ 50 min au total. Environ 25 minutes seront consacrées à la discussion du cas présenté dans le travail écrit déjà accepté. Ensuite, vous serez interrogé(e) pendant environ 25 minutes sur les consiliums que vous avez soumis : en général, vous présenterez 2 des 3 consiliums et un entretien professionnel aura lieu à ce sujet.

**Envoi d'une liste de 100 consiliums**

Envoyez une liste de 100 de vos consultations. Les informations suivantes seront consignées dans une liste Excel pour chaque consultation :

1. numéro d'ordre (1-100)
2. initiales du patient (ex. R.F.)
3. année de naissance du patient (ex. 1978)
4. diagnostic et diagnostic secondaire (ex. F43.21, F10.1)
5. date de la consultation (ex. 5.6.2012)
6. établissement de formation postgraduée où la consultation a été effectuée (ex. WTB clinique A)

| 1              | 2                    | 3                             | 4                                   | 5                       | 6  |
|----------------|----------------------|-------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|--|
| numéro d'ordre | initiales du patient | année de naissance du patient | diagnostic et diagnostic secondaire | date de la consultation | établissement de formation postgraduée où la consultation a été effectuée (ex. WTB clinique A) |
| 1              | N.N.                 | 2000                          | F20.0                               | 02.03.2020              | WTB Klinik A   |
| 2              | A.B.                 | 1975                          | F 43.21, F 10.1                     | 12.12.2020              | WTB Klinik B   |
| 3              |                      |                               |                                     |                         |  |
| 4              |                      |                               |                                     |                         |  |

Veuillez indiquer en plus, dans le cadre de la liste de tous les établissements de formation postgraduée, dans lesquels vous avez effectué du temps pratique.

- Nom(s) de l'établissement de formation postgraduée
- Responsable du site de FPC
- Dates / périodes des activités

### **Choix des consultations**

A partir de cette liste, l'examineur choisira 3 consiliums que vous enverrez ensuite complets et anonymisés.

Les documents doivent à chaque fois être envoyés par e-mail au secrétariat de la SSCLPP sous forme électronique avant la date limite indiquée sur le site web.